

COMMUNE de PUJOLS
Compte-rendu de la séance du
Conseil Municipal du 19 janvier 2021

Le 19 janvier 2021 à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2021.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, M. Pierre SILVA, Mme Pascale LAMOINE, M. Stéphane PASSARD, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE, Mme Christine MENAGER, Mme Patricia BRIAND, M. Daniel SIMONET, M. Hubert IGER, M. Claude GUERIN, M. Hervé DEFOORT, , Mme Sylvie CASTAING, Mme Kadiga KEMMAD, Mme Charlyse DIONNEAU, Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINOUE, Mme Muriel ORGIBET, M. Mikaël ROUGÉ.

Procurations : M. André BRUNET à Mme Charlyse DIONNEAU, Mme Annick LIBERT à Mme Marie-Hélène MALTAVERNE, Mme Glwadis BILLARD à M. Stéphane PASSARD, M. Pierre CIANFARANI à M. Yvon VENTADOUX.

Excusé : M. Rémi DUGUÉ

Secrétaire de séance : M. Daniel BARRAU

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° CM.2021/01

Autorisation d'engager, mandater et liquider les crédits d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget 2021 -Délibération modificative

Rapporteur : M. Cédric DA SILVA

Vu la délibération n° CM 2020/77 en date du 16 décembre 2020 autorisant à engager, mandater et liquider les crédits d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget 2021,

Vu la structure budgétaire du budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 6 abstentions
(M. Marc GALINOUE, Mme Charlyse DIONNEAU et sa procuration, Mme Josiane VERGA,
Mme Muriel ORGIBET et M. Mikaël ROUGÉ)

- APPROUVE le dispositif ci-contre spécifiant les autorisations de mandatement par opérations et par chapitres respectant la structure budgétaire votée lors du budget primitif 2020.

VOTE PAR OPERATIONS

N°	Intitulé	BP 2020	25%
0128	Pujols Esplanade de Guyenne	8 668,00 €	2 167,00 €
0130	Pujols développement durable	39 268,59 €	9 817,15 €
1003	Pujols groupe scolaire	21 200,65 €	5 300,16 €
1004	Pujols atelier	30 574,10 €	7 643,53 €
1006	Pujols complexe sportif	137 950,32 €	34 487,58 €
1007	Pujols travaux bâtiments	98 851,80 €	24 712,95 €
1009	Pujols travaux divers	46 992,66 €	11 748,17 €
0108	Pujols crèche	712,32 €	178,08 €
0129	Pujols eglise Sainte Foy	841,00 €	210,25 €
	Total opérations	385 059,44 €	96 264,86 €

VOTE PAR CHAPITRES

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2020	25%
20	2051	Concession set droits similaires	24 711,50 €	6 177,88 €
		Total chapitre 20	24 711,50 €	6 177,88 €
204	2046	Attribution de compensation	15 627,00 €	3 906,75 €
		Total chapitre 204	15 627,00 €	3 906,75 €
	2111	Terrains nus	1 120,00 €	280,00 €
	2135	Insallations, agencements batiments	68 550,00 €	17 137,50 €
	2151	Réseaux de voirie	1 500,00 €	375,00 €
	2152	installations de voirie	57 000,00 €	14 250,00 €
	21534	Réseaux électrification	10 000,00 €	2 500,00 €
	21578	Autre matériel de voirie	10 500,00 €	2 625,00 €
	2158	Autres installation et matériel technique	35 524,00 €	8 881,00 €
	2182	Matériel de transport	48 880,00 €	12 220,00 €
	2183	Matériel informatique	21 500,00 €	5 375,00 €
	2184	Mobilier	2 210,00 €	552,50 €
	2188	Autre immobilisation corporelle	7 500,00 €	1 875,00 €
21		Total chapitre 21	264 284,00 €	66 071,00 €
		Total chapitres	304 622,50 €	76 155,63 €

S'agissant des opérations, Madame Verga formule le souhait que celles-ci soient plus explicites, ainsi, notamment, les investissements concernant l'école - les réaménagements, les panneaux photovoltaïques, etc- ne sont pas cités.

Monsieur Ventadoux rappelle qu'il s'agit en l'occurrence d'adopter des crédits pour des investissements d'urgence qui auront lieu au premier trimestre 2021 , sur la base des opérations fixées au budget 2020. Il n'est donc pas possible de modifier les libellés des opérations. Il s'engage à ce que pour le budget 2021, la demande de Madame Verga soit prise en compte.

Il rappelle que deux axes guident cette délibération modificative :

-la suppression de certaines opérations non votées au budget 2020

- l'ajout de chapitres

Et ce, pour répondre aux exigences requises en matière de finances publiques.

Les autres dispositions de la délibération n° CM 2020/77 en date du 16 décembre 2020 restent inchangées.

Délibération n° CM.2021/02

Budget communal 2020 – Décision modificative n°3

Rapporteur : M. Cédric DA SILVA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la décision modificative n°3 fixée comme suit. Cette délibération technique permet d'abonder le chapitre 014 de 100 € et de clôturer ainsi l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
014	7391171	Dégrèvement taxe foncière sur la propriété non bâtie	+100,00
012	64111	Rémunération principale	-100,00
TOTAL			0

Cette délibération est adoptée sans débat.

Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) 2021-2025

Rapporteurs : M. Yvon VENTADOUX, M. Cédric DA SILVA et M. Philippe KOPP

Le débat d'orientations budgétaires 2021 est présenté par M. Philippe KOPP, Directeur Financier à la Mairie de Villeneuve-sur-lot et à l'Agglomération du Grand Villeneuvois, à la tête du pôle Service finances mutualisé.

Qu'est-ce qu'un débat d'orientations budgétaires? En préambule, Monsieur Ventadoux rappelle à l'assemblée le concept : il s'agit d'une feuille de route financière établie à l'échelle de la mandature. Ce tableau de bord donne une visibilité à long terme, et permet de piloter la collectivité dans un cadre précis. Elle permet aussi d'effectuer des choix politiques tout en étant conscient de l'impact généré sur les finances de la commune. Comme toute projection, elle sera évolutive selon les décisions effectivement prises et selon la concrétisation, ou non, des hypothèses posées.

Monsieur Ventadoux donne alors la parole à Philippe Kopp qui expose sa présentation en deux temps : une explication plus détaillée de ce qu'est un DOB, puis un focus sur la projection réalisée pour Pujols

(cf : diaporama in extenso en annexe de ce compte-rendu).

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) a pour objectif de poser les grands équilibres financiers du mandat. Un projet communal s'inscrit dans un cadre budgétaire souvent contraint.

L'autofinancement, ou l'épargne, est le solde positif qui résulte de la soustraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Autour de ce pivot s'articule toute politique financière. L'épargne découle principalement de la politique fiscale, de la gestion de la masse salariale, du niveau de service rendu à la population et du prix que cette dernière est prête à consentir. Outre le niveau de service et son financement, l'épargne détermine également la capacité à investir de la collectivité.

Les projets d'investissement sont financés par une part de fonds propres (épargne) et par une part de financements obtenus des différents partenaires. Ils s'équilibrent éventuellement avec de l'emprunt. La solvabilité de la commune dépend de sa capacité à rembourser sa dette avec ses fonds propres.

L'épargne et la dette doivent toutes deux répondre à une certaine orthodoxie. Le taux d'épargne brute doit représenter au moins 10% des recettes de fonctionnement et la capacité de désendettement (encours de dette divisé par l'épargne) ne doit pas être supérieure à 10 années.

Les politiques internes sont décidées par le conseil municipal. Elles définissent le montant des postes budgétaires qui concourent à l'équilibre des différents budgets du mandat. Cette trajectoire financière intègre également les contraintes externes qui l'impactent.

La pandémie réduit fortement la lisibilité de l'action communale dans le temps et oblige donc à avancer prudemment. Un projet communal s'inscrit dans la durée. Il est donc nécessaire de poser les hypothèses d'une projection qui permette d'engager la réflexion sur les investissements qui nécessitent du temps pour leur mise en œuvre. Dans ce contexte incertain, la commune devra adapter régulièrement sa stratégie. Le DOB en est l'occasion.

Dans un premier temps, nous verrons quelles sont les contraintes externes prises en compte. Dans un second temps, nous aborderons les mesures internes nécessaires au respect des ratios de pilotage. Enfin, nous examinerons les résultats de la prospective telle qu'envisagée.

1 – Les contraintes externes et les hypothèses retenues

Contrairement aux intercommunalités, les communes subissent peu d'impacts liés à la pandémie sur leurs recettes fiscales. En effet, la fiscalité communale repose essentiellement sur la taxe qui porte sur le foncier bâti payé par les ménages.

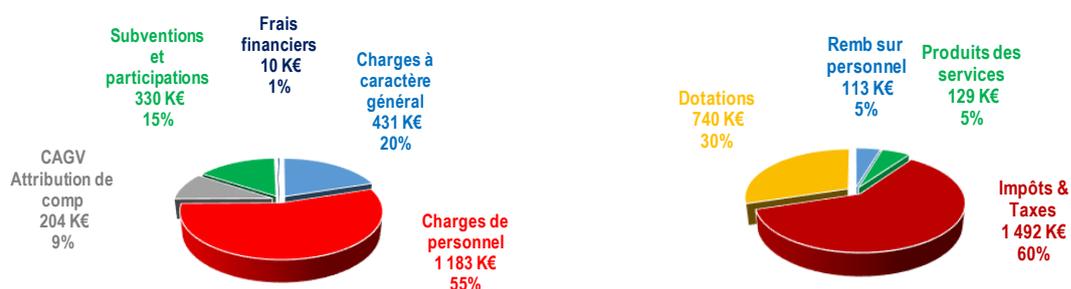
- ✓ **L'hypothèse d'une reprise progressive de l'activité économique et une fin du confinement au début de l'été 2021 est le scénario privilégié dans cette prospective.**
Les services publics communaux fonctionnent donc normalement (mairie, écoles, bibliothèque, cantine...) à compter de cette date.
- ✓ **Une participation des collectivités locales au redressement des comptes de l'Etat après les élections présidentielles de 2022 a été intégrée.**
Globalement, les collectivités locales ont bien résisté aux effets du confinement et affichent une santé financière satisfaisante. L'hypothèse retenue est une contribution sollicitée par le gouvernement pour participer au remboursement de la dette contractée pour soutenir l'économie face à la pandémie, soit un prélèvement de -3% (-14 K€/an) sur les dotations versées par l'Etat (sur la DGF) de 2023 à 2025. Une ponction cumulée de 41 K€ a été introduite dans la prospective financière. Ce qui reste très modeste au regard des engagements financiers pris par l'Etat.

2 – Les mesures internes

- ✓ **Une stabilité de la fiscalité des ménages.**
La simulation financière a été construite sur la base d'une stabilité des taux de foncier bâti. L'équilibre et la préservation des ratios de pilotage se feront donc par une gestion « volontariste » des dépenses de fonctionnement.
- ✓ **La taxe d'habitation supprimée par l'Etat a été remplacée par la part départementale de taxe foncière.**
Cette réforme fiscale est neutre financièrement pour la commune. L'évolution des bases de foncier bâti a été projetée à +2% par an à compter de 2021 (2,2% en moyenne sur les 3 dernières années) ce qui représente une variation de l'ordre de 28 à 30 K€ chaque année.
- ✓ **Une maîtrise de la masse salariale.**
C'est le poste le plus lourd des dépenses de fonctionnement (55%) pour 1,2 M€. Il nécessite une attention particulière car, prévu à effectif constant sur la période, son évolution tendancielle se situe autour de 22 K€ par an. La projection retenue repose sur une variation annuelle moyenne de 2%.
- ✓ **Une évolution des crédits de gestion limitée à l'inflation.**
Une recherche de l'optimisation des crédits de fonctionnement des services doit être systématiquement recherchée. Ils sont provisionnés à hauteur de +1,3% en moyenne.
- ✓ **Un volume d'investissement totalement autofinancé et une réduction de l'endettement de moitié.**

Les ratios de pilotage financiers

	2020	var	2021	var	2022	var	2023	var	2024	var	2025	var	var 20-25	var moy 20-25
Charges à caractère général	431 457	-1 152	452 628	21 171	458 290	5 662	464 117	5 827	470 115	5 998	476 293	6 178	44 836	2,1%
Charges de personnel	1 183 253	22 048	1 234 140	50 887	1 250 093	15 953	1 267 153	17 060	1 290 598	23 444	1 295 546	4 948	112 293	1,9%
CAGV Attribution de compensation	203 663	0	203 663	0	203 663	0	203 663	0	203 663	0	203 663	0	0	0,0%
Subventions et participations	329 580	-10 160	334 957	5 377	337 614	2 657	340 297	2 683	343 007	2 710	345 744	2 737	16 164	1,0%
Frais financiers	9 663	-1 815	8 410	-1 253	7 360	-1 050	6 281	-1 079	5 172	-1 109	4 650	-522	-5 013	-10,4%
Charges exceptionnelles	1 260	-1 578	1 300	40	1 300	0	1 300	0	1 300	0	1 300	0	40	0,6%
Total dépenses	2 158 876	7 342	2 235 098	76 222	2 258 320	23 222	2 282 811	24 491	2 313 855	31 044	2 327 196	13 341	168 320	1,6%
Remboursement sur personnel	112 658	35 621	100 000	-12 658	100 000	0	100 000	0	100 000	0	100 000	0	-12 658	-2,2%
Produits des services	128 651	-29 435	139 225	10 574	141 725	2 500	141 725	0	141 725	0	141 725	0	13 074	2,0%
Impôts & Taxes	1 492 194	25 596	1 518 096	25 902	1 546 158	28 062	1 574 781	28 623	1 603 976	29 196	1 633 756	29 780	141 562	1,9%
Dotations	739 793	33 424	747 676	7 883	747 676	0	733 516	-14 160	719 781	-13 735	706 458	-13 323	-33 335	-0,9%
Total recettes	2 473 296	65 206	2 504 997	31 701	2 535 559	30 562	2 550 022	14 463	2 565 482	15 460	2 581 939	16 456	108 643	0,9%
Epargne Brute (recettes - dépenses)	314 420	57 864	269 899	-44 521	277 239	7 340	267 211	-10 028	251 628	-15 584	254 743	3 115	-59 677	
Taux d'épargne brute (épargne/recettes)	12,7%		10,8%		10,9%		10,5%		9,8%		9,9%			



PUJOLS dépenses réelles de fonctionnement 2020
= 2 158 K€

PUJOLS recettes réelles de fonctionnement 2020
= 2 473 K€

3 – Les résultats de la prospective financière

Deux faits marquants :

- ✓ Une inflexion de l'épargne brute entre 2020 et 2025 du fait notamment de l'évolution tendancielle de la masse salariale et d'une projection à la baisse de DGF à compter de 2023.
- ✓ Une quasi disparition de l'endettement.

Une épargne brute qui s'infléchit légèrement en dessous de 10%

- Les recettes de fonctionnement : +0,9% entre 2020 à 2025, soit + 109 K€
 - Les recettes fiscales du fait de la progression des bases de +2% doivent progresser de 142 K€.
 - La participation financière des collectivités au soutien des comptes de l'Etat entraîne une réduction de la DGF à compter de 2023 soit une baisse du poste « Dotations » de -33 K€ sur la période.
 - Les produits des services enregistrent un « rattrapage » en 2021 avec la reprise de l'activité des services (cantines, droits de place). Les tarifs ont été estimés stables.
 - Les remboursements sur personnel, liés au taux d'absentéisme, sont difficiles à évaluer. Le taux d'absentéisme est estimé en baisse.
- Les dépenses de fonctionnement : +1,6% en moyenne entre 2020 et 2025, soit + 168 K€
 - Les charges de personnel sont estimées à +1,9% à effectif constant.
 - Les charges à caractère général ont une évolution limitée à +1,3% en moyenne entre 2021 et 2025.

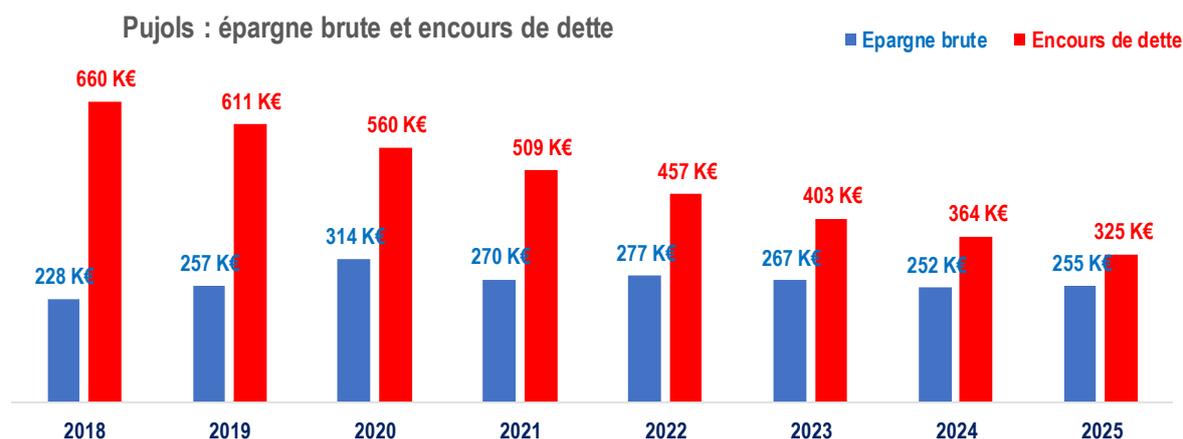
- L'attribution de compensation versée à la CAGV est fixe car elle n'évolue qu'en fonction des transferts de charges ou la création de services communs auxquels la collectivité pourrait adhérer.
- Les subventions & participations évoluent essentiellement en raison des participations obligatoires versées aux syndicats (SDIS & SDEE47)
- Les charges financières diminuent du fait de la réduction de l'encours de dette.

	2020	var	2021	var	2022	var	2023	var	2024	var	2025	var	var 20-25
Epargne Brute (recettes - dépenses)	314 420	57 864	269 899	-44 521	277 239	7 340	267 211	-10 028	251 628	-15 584	254 743	3 115	-59 677
Taux d'épargne brute (épargne/recettes)	12,7%		10,8%		10,9%		10,5%		9,8%		9,9%		
	0												
	2020	var	2021	var	2022	var	2023	var	2024	var	2025	var	total 20/25
Dépenses d'investissement	380 700	-490 151	622 700	242 000	470 000	-152 700	470 000	0	470 000	0	470 000	0	2 502 700
Recettes d'investissement + 77	281 878	-157 890	253 949	-27 929	116 247	-137 702	116 247	0	116 247	0	116 247	0	718 935
Investissement net (dépenses - recettes)	98 822	-332 260	368 751	269 929	353 753	-14 998	353 753	0	353 753	0	353 753	0	1 783 765
+ Résultat antérieur	841 976		1 007 371		857 293		728 503		588 606		447 464		
+ Epargne brute	314 420		269 899		277 239		267 211		251 628		254 743		
- Investissement net	98 822		368 751		353 753		353 753		353 753		353 753		
- Amortissement de la dette	50 203		51 225		52 276		53 355		39 017		39 539		
= Emprunt (si négatif) ou Résultat (si positif)	1 007 371		857 293		728 503		588 606		447 464		308 914		
Encours de dette	560 304		509 079		456 803		403 448		364 431		324 892		-279 601
Capacité de désendettement	1,8 ans		1,9 ans		1,6 ans		1,5 ans		1,4 ans		1,3 ans		

L'investissement et la dette

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans lequel s'inscrivent ces investissements est provisionné à 2,5 M€ bruts entre 2021 et 2025 soit environ 500 K€ par an. Net de FCTVA à 16,4% et de 10% de subvention en moyenne, il s'agira d'investir 1,8 M€ sur la période.





Le programme d'investissement reste à construire sur le mandat. Les possibilités de la commune en matière d'investissement sont très importantes.

Le faible endettement préserve financièrement la commune pour l'avenir.

Suite à la présentation détaillée de Monsieur Kopp, dont vous trouverez le powerpoint en annexe, deux thèmes sont essentiellement abordés lors du débat :

- *Le premier, porté par Madame Dionneau, concerne l'absence de programme détaillé de travaux.*

Face à cette critique, Monsieur Ventadoux et Monsieur Da Silva en exposent les motifs : le changement de mandature et la COVID. Ils s'engagent à présenter ce plan pluriannuel d'investissement au prochain conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2021. Y seront alors détaillés les travaux qualifiés « d'entretien et renouvellement du patrimoine » (dits « PAI ») et les « nouveaux projets » (dits « PPI ») pour la mandature.

- *Le deuxième thème abordé concerne les charges de personnel communal, il est également porté par l'opposition avec, notamment, Madame Dionneau et Monsieur Rougé.*

*Madame Dionneau s'interroge sur l'évolution des taux, qualifiée de « stable ». Or elle note un bond de 50 000 € entre 2021 et 2022. Cette apparente contradiction est expliquée par Monsieur Ventadoux qui précise qu'il s'agit de la moyenne opérée sur les 5 années. Des variations importantes peuvent se produire ponctuellement entre deux années, elles sont liées aux facteurs de calculs : l'évolution de la carrière des agents, l'évolution du point d'indice, les charges patronales, etc. Pour autant, l'hypothèse posée en matière de personnel est claire : la projection sur la mandature a été réalisée à **effectif constant**. Un départ à la retraite appelant un renouvellement, la variable se situe au niveau de l'ancienneté.*

Monsieur Rougé s'interroge pour sa part sur les frais inscrits pour le SPET (service de remplacement du CDG47) : ils sont de 16 000 € pour l'année 2021, puis inexistants sur les années suivantes. Or l'absentéisme est très présent dans la collectivité. Pari de l'optimisme, précise Philippe Kopp, pari également que les mesures d'accompagnement aujourd'hui mis en œuvre auprès du personnel en situation de fragilité porteront leurs fruits, renchérit Monsieur Ventadoux, qui espère par ailleurs sortir enfin de cette « série noire » qui a frappé les agents ces dernières années.

En dernier lieu de ce débat, Madame Verga fait appel à la qualité d'expert de Monsieur Kopp :

est-ce un indicateur d'une bonne gestion à court et moyen terme d'avoir un faible niveau de dette ?

Monsieur Kopp confirme : « Mieux vaut avoir un taux de dette bas que haut, tout dépend des besoins. Mais bien évidemment ceci minimise les risques, donc en cela, on peut dire que c'est une bonne gestion »

Enfin, dernier sujet avant clôture : l'emprunt. Pourquoi ne pas y recourir alors que l'argent est aujourd'hui peu cher ? s'interroge Monsieur Rougé. Pourquoi ne pas rééquilibrer les potentialités d'investissement ?

Monsieur le Maire explique qu'il souhaitait faire la démonstration qu'il était possible de réaliser 2,5 millions d'investissement sur la toute mandature sans recourir au crédit. Ceci dit, l'hypothèse d'un emprunt n'est pas exclue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE des orientations budgétaires communales ainsi présentées pour l'exercice 2021-2025.

Questions diverses

❖ Date du prochain Conseil municipal : le 16 mars 2021. Sont prévus notamment l'approbation du Compte Administratif 2020 et le vote du Budget Primitif 2021.

❖ Point écoles COVID (Marie-Hélène MALTAVERNE)

L'organisation a été revue afin de respecter les préconisations du 1er ministre : trois services en maternelle et trois services en élémentaire, séparation des enfants par classe (utilisation de codes couleurs), désinfection régulière, sens de circulation...

Prochain Comité de Suivi Ecole COVID : Vendredi 22 janvier 2021 à 12h45.

❖ Les Plus Beaux Villages de France (Christiane LAFAYE-LAMBERT)

La prochaine visite de la commission aura lieu entre le mois de Mars et de Septembre 2021, le dossier requis est en cours de préparation.

La séance est levée à 20h43.